

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 OCTOBRE 2015

**Présents :** Tous les conseillers sauf : Stéphanie MILLET excusée donnant pouvoir à Sophie BARTOLLOZI et Stéphane URBAIN, excusé.

**Secrétaire de séance :** Sabrina HANRIOT-COLIN

### DÉLIBÉRATIONS :

#### Aménagement rue du Château et rue Beau Séjour :

Le bureau d'étude retenu pour l'aménagement des 2 rues est celui de l'Entreprise BEJ de Saône (Monsieur Claude POIRSON) pour un coût de 11 890 € HT.

#### Révision aménagement de la forêt communale de TREPOT :

La présentation de l'aménagement est faite par l'ONF : Monsieur KELLER.

Les grandes lignes du projet :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement.
- La définition des objectifs assignés à cette forêt.
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

### AFFAIRES EN COURS :

**Dossier impayé :** Suite au courrier de Monsieur LOMBARD Cédric, le conseil refuse à l'unanimité la proposition de réduction des loyers impayés.

**Déneigement :** Présentation de la convention Gaec HUMBERT et non plus la Cuma du Pays de Courbet. Forfait 700 € par an plus 60 € de l'heure. Pour toute réclamation, s'adresser au Gaec HUMBERT.

**Accessibilité :** L'agenda de l'accessibilité est validé par la préfecture.

**Aménagement toboggan devant l'école :** Devis trop élevé, l'aménagement sera effectué par les employés communaux.

**Affouage :** Le tirage au sort a eu lieu le 30 octobre à 19 h au centre d'animation. Les absents à ce tirage peuvent retirer leur lot au secrétariat.

**11 Novembre :** La cérémonie du 11 novembre est à **11 h 30 à TREPOT.**

**Repas des anciens :** Il aura lieu le **dimanche 29 novembre 2015.** Une réunion pour l'organisation se tiendra courant novembre.

**Téléthon :** Réunion 3 novembre à Foucherans.

**Collecte des encombrants :** le **3 décembre 2015** à partir de 8 h.

**Feu de déchets verts :** Circulaire de Novembre 2011.

Le brûlage des déchets verts est **interdit à moins de 250 m des maisons**, il est à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Les particules de fumées véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques, polycycliques, dioxines et furanes.

**La secrétaire de séance**  
**Sabrina HANRIOT-COLIN**